

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire



L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 8a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour l'aménagement des places Maschat et Roosevelt

Monsieur le Maire expose :

Un rappel bref du contexte, de notre constat et des enjeux d'aménagement du secteur

La Ville de Tulle, par sa situation géographique, dispose d'un patrimoine remarquable, marqué aussi la présence de la rivière Corrèze. Sa classification en Site Patrimonial Remarquable (SPR) devra prendre tout son sens dans les propositions d'aménagements et de requalifications. Le secteur de l'hôpital, périmètre opérationnel ici concerné, fait partie du cœur de ville historique de Tulle, dont l'aménagement aura un important impact sur le cadre de vie des habitants et visiteurs.

La notion de confort est de plus en plus présente dans la manière d'aménager un espace public.

Derrière cette notion de « confort » émerge notamment l'idée d'un « **urbanisme climatique** », avec notamment la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur qui est une problématique majeure aujourd'hui et dans les années à venir. Ces questionnements doivent être appréhendés **de manière**

globale : composition urbaine de la ville ou du quartier, traitement énergétique des bâtiments, traitement des espaces publics.

Concernant l'espace public du projet d'aménagement du quartier de l'hôpital, il s'agira :

- de **réduire les surfaces minéralisées** au profit de surfaces drainantes (revêtements poreux, terre végétale). Pour les surfaces minéralisées restantes, il conviendra de travailler sur des matières ainsi que des couleurs qui soient réfléchissantes des rayons du soleil et donc non absorbantes (bande active).
- **d'introduire de manière massive des plantations** de la strate basse à la strate arborée qui vont favoriser l'évapotranspiration ou l'ombrage des usagers, mais aussi reconstituer des micro-habitats pour la faune urbaine.
- de faire de **l'eau l'élément central du projet**, en gérant durablement leur écoulement et la perméabilité.

Le projet propose donc une stratégie de résilience, de gestion durable des eaux, d'économie circulaire et de mobilités actives, génératrice de micro-habitats et de liens humains.

LA RESILIENCE, LE VEGETAL, LA GESTION DES EAUX ET L'ECONOMIE DE RESSOURCES

Les places Maschat et Roosevelt qui composent le secteur de l'hôpital font l'objet d'un aménagement climatique et d'usages qui fonctionnent directement ensemble. En plus de valoriser les entités architecturales et patrimoniales bâties du site par la mise en place de fonds de perspectives cadrés, il s'agit surtout de **réintégrer la nature de proximité** pour combattre les îlots de chaleur et faire de Tulle une **ville exemplaire en termes de résilience**.

1/ LA RESILIENCE PAR LA DENSIFICATION VEGETALE ET LA DESIMPERMEABILISATION DES SOLS

Loin de relever d'un luxe ornemental, la nature en ville est, en effet, un allié indispensable pour conserver des villes vivables. L'enjeu du projet réside dans sa capacité à développer une nature en ville en plantant avec une densité forte. Il apparaît clairement au regard des déambulations actuelles dans Tulle, qu'il subsiste un déficit criant en termes de végétation...

La matrice végétale projetée s'exprime également dans la diminution des surfaces imperméabilisées pour lutter contre les îlots de chaleur.

La conception cherche dans le projet à réintroduire une perméabilité globale des sols, par un travail « d'incision » des structures existantes permettant de désimpermeabiliser les sols et d'y introduire une strate végétale étudiée de façon étroite avec les services de la Ville afin de proposer un entretien durable à faible consommation de ressources.

Le projet a pour ambition de redonner une image positive d'un espace très minéral au caractère routier, vecteur d'îlots de chaleur, pour créer de véritables îlots de fraîcheur dans la ville. Sur les places Maschat et Roosevelt, la quasi-totalité de l'espace public est minéralisé. La démarche est ici d'apporter de manière significative une proposition végétale forte, permettant de réaliser au gré de la déambulation des espaces où les usagers peuvent effectuer une pause, et la petite faune locale se réfugier.

2/ LA RESILIENCE PAR UNE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Réinventer la gestion des eaux pluviales constitue un des enjeux prioritaires pour lutter contre les îlots de chaleur urbains dans la ville. Afin de gérer ces îlots de chaleur, un des principes fondamentaux passe par la désimperméabilisation des sols qui peuvent à nouveau «respirer», transpirer et infiltrer. Les sols perméables limitent également le risque d'inondation. Le secteur Maschat - Roosevelt, de par la présence de la Solane enterrée, est concerné par le PPRI. Cette gestion des sols perméables sous-entend une forte végétalisation de l'espace public apportant une réelle valeur qualitative au foncier. La requalification des espaces dans son entièreté permet de penser de manière globale la gestion des eaux de ruissellement et participera ainsi à changer durablement les façons de faire. Un important travail sur la topographie naturelle du site permettra de conduire ces eaux de haut en bas de la place en passant par tous les îlots végétalisés proposés.

L'installation d'îlots végétalisés sur la place Maschat et la trame végétale installée sur l'ensemble du secteur axent cette stratégie sur **différentes actions** :

- Utiliser le végétal comme support de la dépollution des eaux avant leur rejet
- Favoriser l'infiltration des eaux in-situ, au plus près de la goutte d'eau pour limiter les systèmes de transport et de gestion des EP
- Des espaces verts en pleine terre pour une meilleure infiltration en pied d'îlots
- Une strate arborée et une strate basse arbustive pour créer un écosystème urbain
- Mutualiser les ouvrages de stockages des EP avec les espaces plantés et les arbres via des ouvrages alternatifs
- Proposer des revêtements alternatifs pour les places de stationnement, les places et les allées piétonnes secondaires

3/ UNE MOBILITE URBAINE DURABLE ET PACIFIÉE

La Ville de Tulle, souffre d'une superposition de fonctions peu lisibles, mal adaptées, mal dimensionnées. Le premier enjeu est donc de rendre un espace dédié à chaque fonction de manière adaptée et sécurisée. Il s'agit ici de la **ville intuitive**, c'est à dire la ville qui se pratique sans mode d'emploi, de manière très lisible et efficace.

Le trottoir est suffisamment large et distinct de la voirie, le passage piéton positionné au bon endroit, visible de loin, l'entrée charretière bien identifiée, etc. **La recherche d'une mobilité universelle et d'accessibilité dans l'espace public** est donc centrale sur ce secteur où le nivellement actuel est très contrasté.

Le projet de réaménagement du secteur de l'hôpital est un enjeu majeur pour la pacification du cœur de ville et présente plusieurs ambitions en termes d'usages et de mobilités.

La proposition du projet de réaménagement du secteur de l'hôpital visant à pacifier l'espace public dans le cadre d'une mobilité durable s'appuie avant tout sur les entrants suivants :

- La démolition du bâti déclassé de la parcelle 209
- La création d'une nouvelle entrée véhicule (et dépose minute) pour l'hôpital sur la parcelle 209 (dont le bâti aura été démoli) afin de piétonniser entièrement l'entrée actuelle de l'hôpital sur la place Maschat.
- La création d'un parking silo sur l'emprise actuelle de la CPAM rue Poincaré, afin de désengorger en grande partie les places Maschat et Roosevelt et par conséquent le cœur de ville historique.

En tenant compte de ces actions, le projet offre la possibilité au cœur de ville et ses habitants d'y trouver leurs places sans conflits d'usages et sans perturbation de la vie commerciale du quartier, bien au contraire.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 14 DEC. 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 14 DEC. 2022

DBA - 06/12/2022



Aménagement des places Maschat et Roosevelt

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 14 DEC. 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 14 DEC. 2022

D8A_06/12/2022

[Signature]
Vu,
Le Maire,

Bernard COMBES

TULLE AMENAGEMENT DES PLACES MASCHAT ET ROOSEVELT ARGUMENTAIRE DU PROJET ET DE SES ENJEUX

Un rappel bref du contexte, de notre constat et des enjeux d'aménagement du secteur

La Ville de Tulle, par sa situation géographique, dispose d'un patrimoine remarquable, marqué aussi la présence de la rivière Corrèze. Sa classification en Site Patrimonial Remarquable (SPR) devra prendre tout son sens dans les propositions d'aménagements et de requalifications. Le secteur de l'hôpital, périmètre opérationnel ici concerné, fait partie du cœur de ville historique de Tulle, dont l'aménagement aura un important impact sur le cadre de vie des habitants et visiteurs.

La notion de confort est de plus en plus présente dans la manière d'aménager un espace public. Derrière cette notion de « confort » émerge notamment l'idée d'un « **urbanisme climatique** », avec notamment la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur qui est une problématique majeure aujourd'hui et dans les années à venir. Ces questionnements doivent être appréhendés **de manière globale** : composition urbaine de la ville ou du quartier, traitement énergétique des bâtiments, traitement des espaces publics.

Concernant l'espace public du projet d'aménagement du quartier de l'hôpital, il s'agira :

- de **réduire les surfaces minéralisées** au profit de surfaces drainantes (revêtements poreux, terre végétale). Pour les surfaces minéralisées restantes, il conviendra de travailler sur des matières ainsi que des couleurs qui soient réfléchissantes des rayons du soleil et donc non absorbantes (bande active).
- **d'introduire de manière massive des plantations** de la strate basse à la strate arborée qui vont favoriser l'évapotranspiration ou l'ombrage des usagers, mais aussi reconstituer des micro-habitats pour la faune urbaine.
- de faire de **l'eau l'élément central du projet**, en gérant durablement leur écoulement et la perméabilité.

Le projet propose donc une stratégie de résilience, de gestion durable des eaux, d'économie circulaire et de mobilités actives, génératrice de micro-habitats et de liens humains.

LA RESILIENCE, LE VEGETAL, LA GESTION DES EAUX ET L'ECONOMIE DE RESSOURCES

Les places Maschat et Roosevelt qui composent le secteur de l'hôpital font l'objet d'un aménagement climatique et d'usages qui fonctionnent directement ensemble. En plus de valoriser les entités architecturales et patrimoniales bâties du site par la mise en place de fonds de perspectives cadrés, il s'agit surtout de **réintégrer la nature de proximité** pour combattre les îlots de chaleur et faire de Tulle une **ville exemplaire en termes de résilience**.

1/ LA RESILIENCE PAR LA DENSIFICATION VEGETALE ET LA DESIMPERMEABILISATION DES SOLS

Loin de relever d'un luxe ornemental, la nature en ville est, en effet, un allié indispensable pour conserver des villes vivables. L'enjeu du projet réside dans sa capacité à développer une nature en ville en plantant avec une densité forte. Il apparaît clairement au regard des déambulations actuelles dans Tulle, qu'il subsiste un déficit criant en termes de végétation...

La matrice végétale projetée s'exprime également dans la diminution des surfaces imperméabilisées pour lutter contre les îlots de chaleur.

La conception cherche dans le projet à réintroduire une perméabilité globale des sols, par un travail « d'incision » des structures existantes permettant de désimpermeabiliser les sols et d'y introduire une strate végétale étudiée de façon étroite avec les services de la Ville afin de proposer un entretien durable à faible consommation de ressources.

Le projet a pour ambition de redonner une image positive d'un espace très minéral au caractère routier, vecteur d'îlots de chaleur, pour créer de véritables îlots de fraîcheur dans la ville. Sur les places Maschat et Roosevelt, la quasi-totalité de l'espace public est minéralisé. La démarche est ici d'apporter de manière significative une proposition végétale forte, permettant de réaliser au gré de la déambulation des espaces où les usagers peuvent effectuer une pause, et la petite faune locale se réfugier.

2/ LA RESILIENCE PAR UNE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Réinventer la gestion des eaux pluviales constitue un des enjeux prioritaires pour lutter contre les îlots de chaleur urbains dans la ville. Afin de gérer ces îlots de chaleur, un des principes fondamentaux passe par la désimpermeabilisation des sols qui peuvent à nouveau « respirer », transpirer et infiltrer. Les sols perméables limitent également le risque d'inondation. Le secteur Maschat - Roosevelt, de par la présence de la Solane enterrée, est concerné par le PPRI. Cette gestion des sols perméables sous-entend une forte végétalisation de l'espace public apportant une réelle valeur qualitative au foncier. La requalification des espaces dans son entièreté permet de penser de manière globale la gestion des eaux de ruissellement et participera ainsi à changer durablement les façons de faire. Un important travail sur la topographie naturelle du site permettra de conduire ces eaux de haut en bas de la place en passant par tous les îlots végétalisés proposés.

L'installation d'îlots végétalisés sur la place Maschat et la trame végétale installée sur l'ensemble du secteur axent cette stratégie sur **différentes actions** :

- Utiliser le végétal comme support de la dépollution des eaux avant leur rejet
- Favoriser l'infiltration des eaux in-situ, au plus près de la goutte d'eau pour limiter les systèmes de transport et de gestion des EP
- Des espaces verts en pleine terre pour une meilleure infiltration en pied d'îlots
- Une strate arborée et une strate basse arbustive pour créer un écosystème urbain
- Mutualiser les ouvrages de stockages des EP avec les espaces plantés et les arbres via des ouvrages alternatifs

- Proposer des revêtements alternatifs pour les places de stationnement, les places et les allées piétonnes secondaires

3/ UNE MOBILITE URBAINE DURABLE ET PACIFIÉE

La Ville de Tulle, souffre d'une superposition de fonctions peu lisibles, mal adaptées, mal dimensionnées. Le premier enjeu est donc de rendre un espace dédié à chaque fonction de manière adaptée et sécurisée. Il s'agit ici de la **ville intuitive**, c'est à dire la ville qui se pratique sans mode d'emploi, de manière très lisible et efficace.

Le trottoir est suffisamment large et distinct de la voirie, le passage piéton positionné au bon endroit, visible de loin, l'entrée charretière bien identifiée, etc. **La recherche d'une mobilité universelle et d'accessibilité dans l'espace public** est donc centrale sur ce secteur où le nivellement actuel est très contrasté.

Le projet de réaménagement du secteur de l'hôpital est un enjeu majeur pour la pacification du cœur de ville et présente plusieurs ambitions en termes d'usages et de mobilités.

La proposition du projet de réaménagement du secteur de l'hôpital visant à pacifier l'espace public dans le cadre d'une mobilité durable s'appuie avant tout sur les entrants suivants :

- La démolition du bâti déclassé de la parcelle 209
- La création d'une nouvelle entrée véhicule (et dépose minute) pour l'hôpital sur la parcelle 209 (dont le bâti aura été démoli) afin de piétonniser entièrement l'entrée actuelle de l'hôpital sur la place Maschat.
- La création d'un parking silo sur l'emprise actuelle de la CPAM rue Poincaré, afin de désengorger en grande partie les places Maschat et Roosevelt et par conséquent le cœur de ville historique.

En tenant compte de ces actions, le projet offre la possibilité au cœur de ville et ses habitants d'y trouver leurs places sans conflits d'usages et sans perturbation de la vie commerciale du quartier, bien au contraire. Ainsi, en termes de mobilités, l'aménagement propose :

- d'entrer depuis la rue Poincaré dans une zone entièrement partagée piétonne (zone 30)
- un sens de circulation en boucle autour de l'îlot bâti central avec d'éviter l'engorgement des flux de circulation présent actuellement
- de supprimer le vocabulaire routier des places Maschat et Roosevelt, en proposant un espace libéré de toutes bordures de façades à façades et d'inciter à la cohabitation entre voiture et modes actifs
- de mettre en accessibilité PMR les espaces publics et l'accès aux commerces du secteur



A Tulle, le 08 DEC. 2022

Demande de subvention DSIL 2023

Echéancier

| Opération | Montant TTC | Montant HT | Subvention | Taux | Date de réalisation |
|---|----------------|----------------|--------------|--------|---------------------|
| Aménagement des places Maschat et Roosevelt | 3 219 624.00 € | 2 683 020.00 € | 804 906.00 € | 30.00% | 2023 - 2024 |


Maire,
Bernard COMBES.



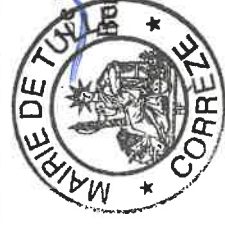


A Tulle, le 08 DEC. 2022

Plan de financement

Aménagement des places Maschat et Roosevelt

| Partenaires | Tranche 2023 | | Tranche 2024 | | Total | |
|---|--------------|---------|----------------|---------|----------------|---------|
| | Financement | % | Financement | % | Financement | % |
| Europe : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) | 229 320.00 € | 30.00% | 575 586.00 € | 30.00% | 804 906.00 € | 30.00% |
| DSIL 2023 | 229 320.00 € | 30.00% | 575 586.00 € | 30.00% | 804 906.00 € | 30.00% |
| Agence de l'eau | 110 144.57 € | 14.41% | 276 459.43 € | 14.41% | 386 604.00 € | 14.41% |
| Département | 42 735.43 € | 5.59% | 107 264.57 € | 5.59% | 150 000.00 € | 5.59% |
| Ville de Tulle | 152 880.00 € | 20.00% | 383 724.00 € | 20.00% | 536 604.00 € | 20.00% |
| Total HT | 764 400.00 € | 100.00% | 1 918 620.00 € | 100.00% | 2 683 020.00 € | 100.00% |



Bernard COMBES,
Maire



A Tulle, le 08 DEC. 2022

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL 2023, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 08 DEC. 2022

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les places Maschat et Roosevelt, concernées par les travaux d'aménagement pour lesquels la Ville sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DSIL, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.

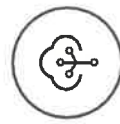




VILLE DE TULLE
REQUALIFICATION DU COEUR DE VILLE
Tulle (19)

PHASE ESQUISSE
MAI 2022

atelier VILLES & PAYSAGES - mandataire
INGÉROP - cotraitant



SECTEUR MASCHAT / ROOSVELT

**SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
LES INTENTIONS**

FUTUR PARKING SILO
+
**NOUVELLE ENTRÉE DE
L'HÔPITAL ET DÉPOSE
MINUTE DEPUIS LA
RUE POINCARRÉ**

**PLACE MASCHAT ET
ROOSVELT TRAITÉES
DANS UN ENSEMBLE
PACIFIÉ
ZONE PIÉTONNE**

**VALORISATION DU
PARVIS DU MUSÉE ET
RELOCALISATION DE
LA STATUE**

**NOUVEL ACCÈS
PIÉTON À L'HÔPITAL
DEPUIS MASCHAT**

**DÉSIMPÉRMÉABILISA-
TION DES SOLS**

**RESURGENCES
MINÉRALES ET
VÉGÉTALES
ILOTS DE FRAICHEUR**

**FONDS DE
PERSPECTIVES
JEUX DE NIVEAUX**



Futur parking silo

Emprise dépose minute

Rue Souham

Rue Poincaré

Rue de la Tréfilerie

Préfecture

Musée

Hôpital



SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
CONSTRUCTION DU PROJET

E futur
parking silo

Emprise
dépose minute

Préfecture

Musée

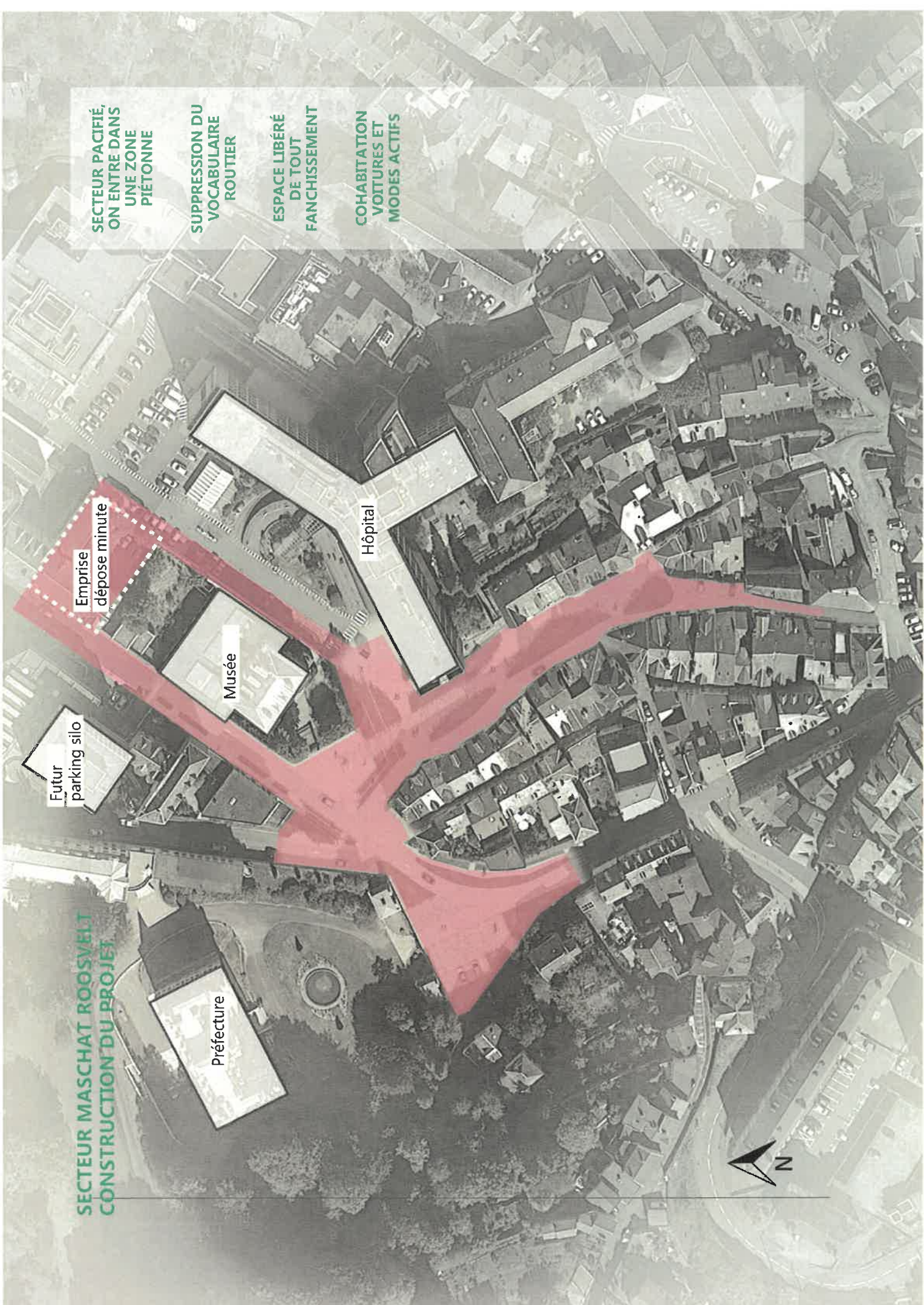
Hôpital

SECTEUR PACIFIÉ,
ON ENTRE DANS
UNE ZONE
PIÉTONNE

SUPPRESSION DU
VOCABULAIRE
ROUTIER

ESPACE LIBÉRÉ
DE TOUT
FANCHISSEMENT

COHABITATION
VOITURES ET
MODES ACTIFS



**SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
CONSTRUCTION DU PROJET**

Emprise
dépose minute

Futur
parking silo

Rue Poincaré

Musée

Hôpital

Rue du Trench

Préfecture

DES SOUS ESPACES
TRAITÉS DANS UN
MÊME ENSEMBLE :

- LA NOUVELLE
ENTRÉE DE
L'HOPITAL SUR
POINCARRÉ
ESPACE DE
RETOURNEMENT
- LE PARVIS DU
MUSÉE ET L'ENTRÉE
PIÉTONNE DE
L'HOPITAL
- LA PLACE
MASCHAT
REQUALIFIÉE
- LA PLACE
ROOSVELT
REQUALIFIÉE



**SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
CONSTRUCTION DU PROJET**

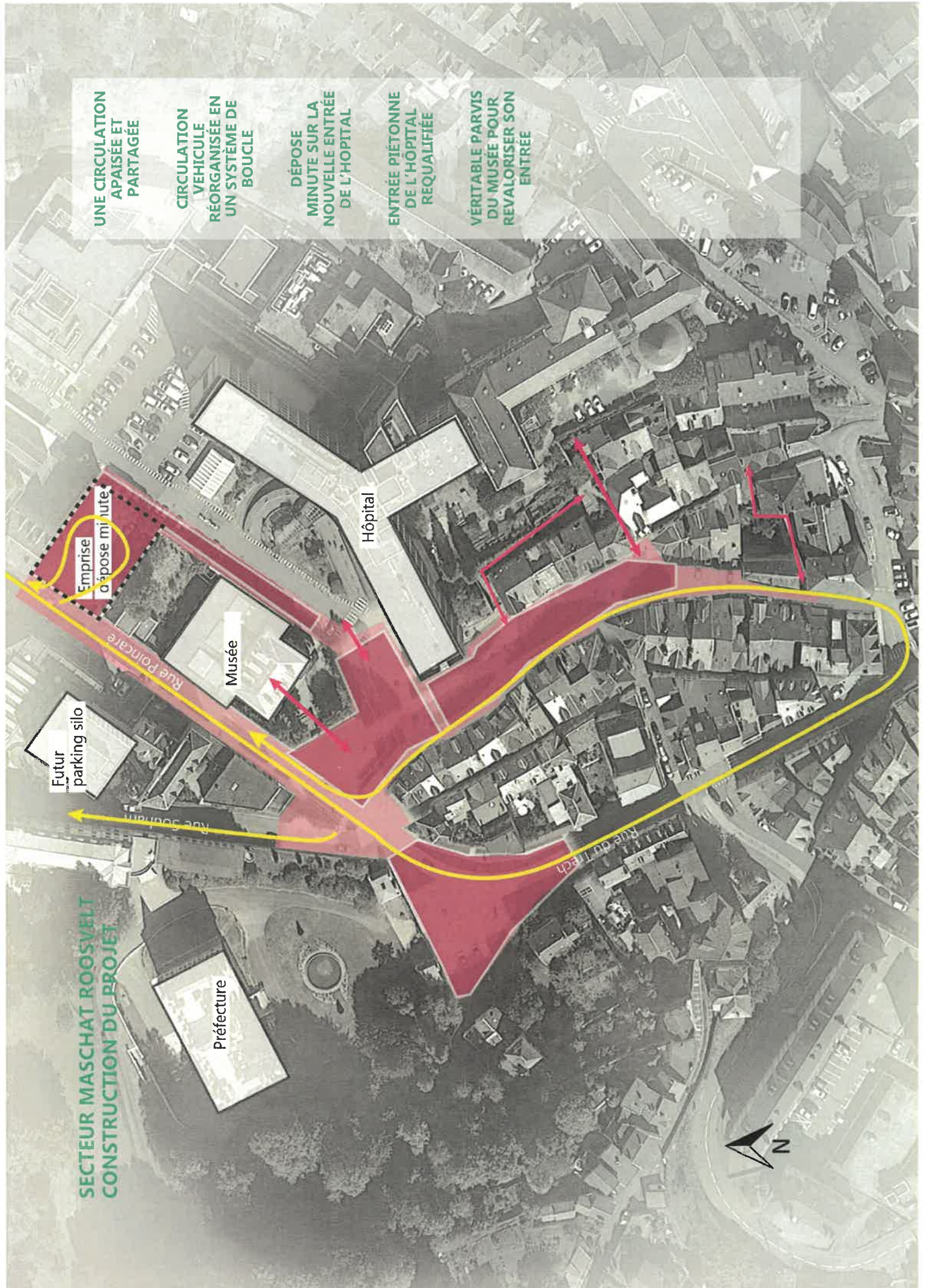
UNE CIRCULATION
APAISEE ET
PARTAGÉE

CIRCULATION
VEHICULE
RÉORGANISÉE EN
UN SYSTÈME DE
BOUCLE

DÉPOSE
MINUTE SUR LA
NOUVELLE ENTRÉE
DE L'HOPITAL

ENTRÉE PIÉTONNE
DE L'HOPITAL
REQUALIFIÉE

VÉRITABLE PARVIS
DU MUSÉE POUR
REVALORISER SON
ENTRÉE



Emprise
d'apose minute

Hôpital

Musée

Futur
parking silo

Rue Polignac

Rue du Tsch

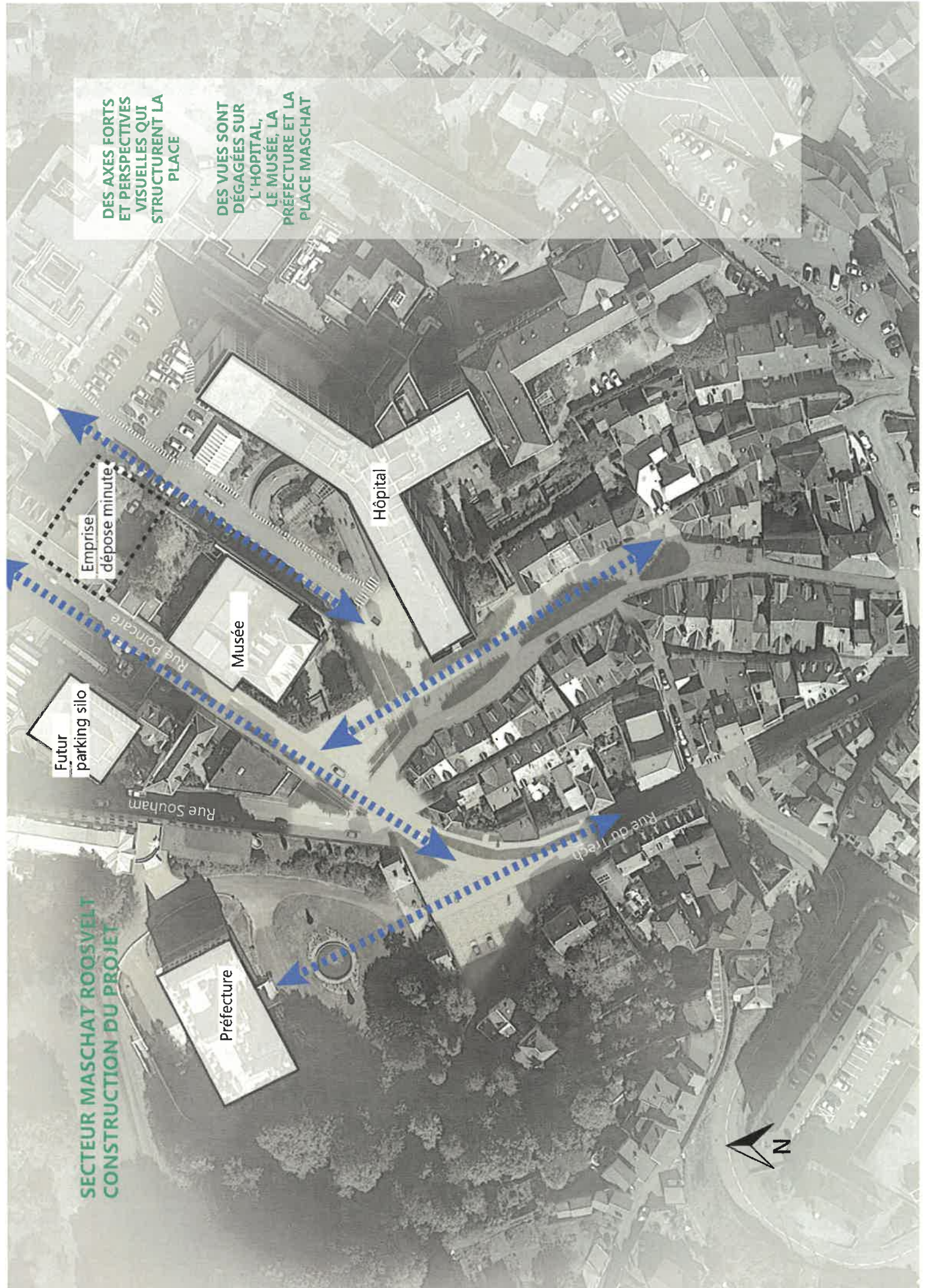
Préfecture



**SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
CONSTRUCTION DU PROJET**

DES AXES FORTS
ET PERSPECTIVES
VISUELLES QUI
STRUCTURENT LA
PLACE

DES VUES SONT
DÉGAGÉES SUR
L'HÔPITAL,
LE MUSÉE, LA
PRÉFECTURE ET LA
PLACE MASCHAT



Futur parking silo

Emprise dépose minute

Musée

Préfecture

Hôpital

Rue Poincaré

Rue Souham

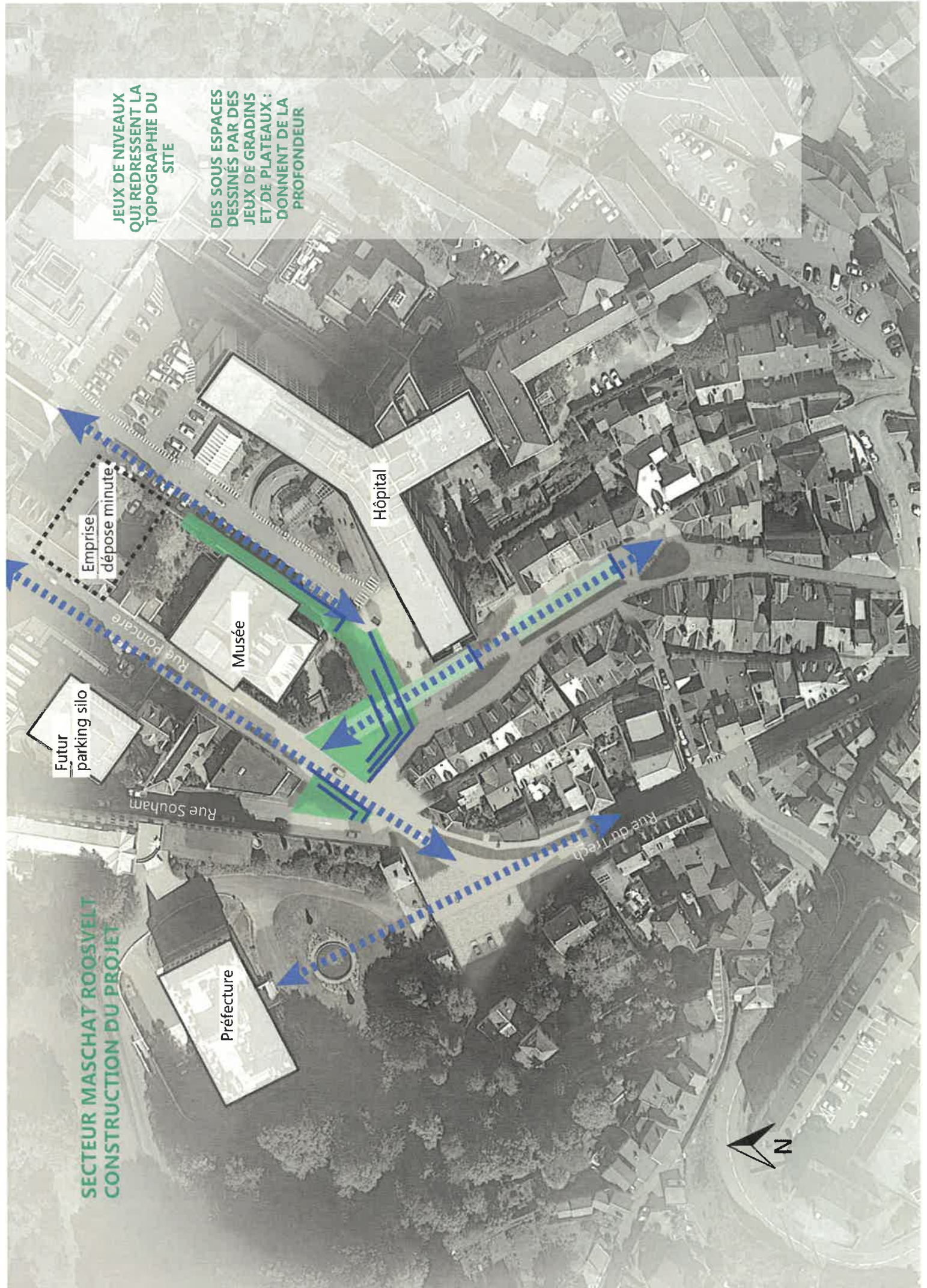
Rue du Tech



JEUX DE NIVEAUX
QUI REDRESSENT LA
TOPOGRAPHIE DU
SITE

DES SOUS ESPACES
DESSINÉS PAR DES
JEUX DE GRADINS
ET DE PLATEAUX :
DONNENT DE LA
PROFONDEUR

SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
CONSTRUCTION DU PROJET



Emprise
dépose minute

Musée

Hôpital

Futur
parking silo

Rue Poincaré

Rue Souham

Rue du Trech

Préfecture

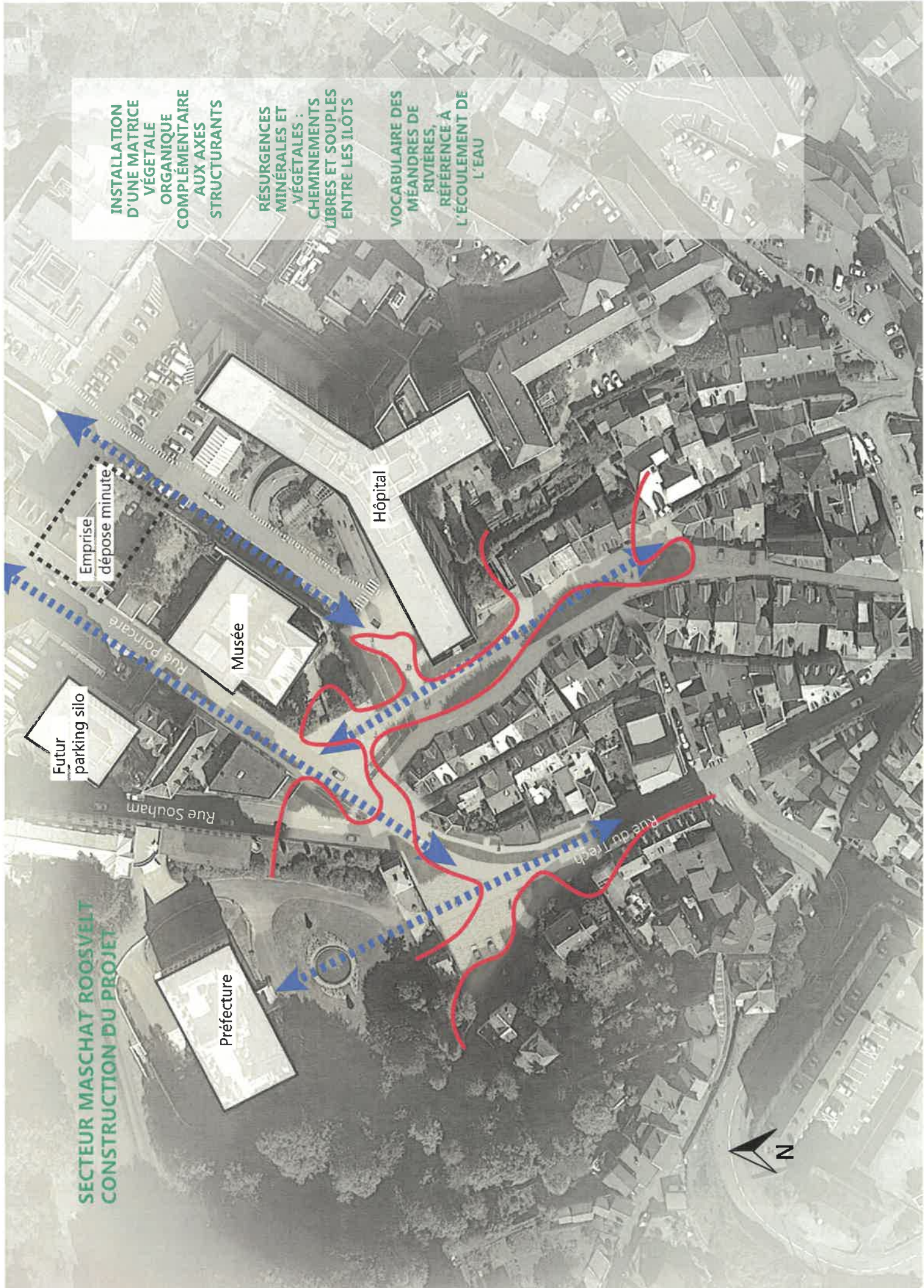


**SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
CONSTRUCTION DU PROJET**

INSTALLATION
D'UNE MATRICE
VÉGÉTALE
ORGANIQUE
COMPLÉMENTAIRE
AUX AXES
STRUCTURANTS

RÉSURGENCES
MINÉRALES ET
VÉGÉTALES :
CHEMINEMENTS
LIBRES ET SOUPLES
ENTRE LES ILOTS

VOCABULAIRE DES
MÉANDRES DE
RIVIERES,
RÉFÉRENCE À
L'ÉCOULEMENT DE
L'EAU



Futur parking silo

Emprise dépose minute

Musée

Hôpital

Préfecture

Rue Poincaré

Rue Souham

Rue du Trech



**SECTEUR MASCHAT ROOSEVELT
CONSTRUCTION DU PROJET**

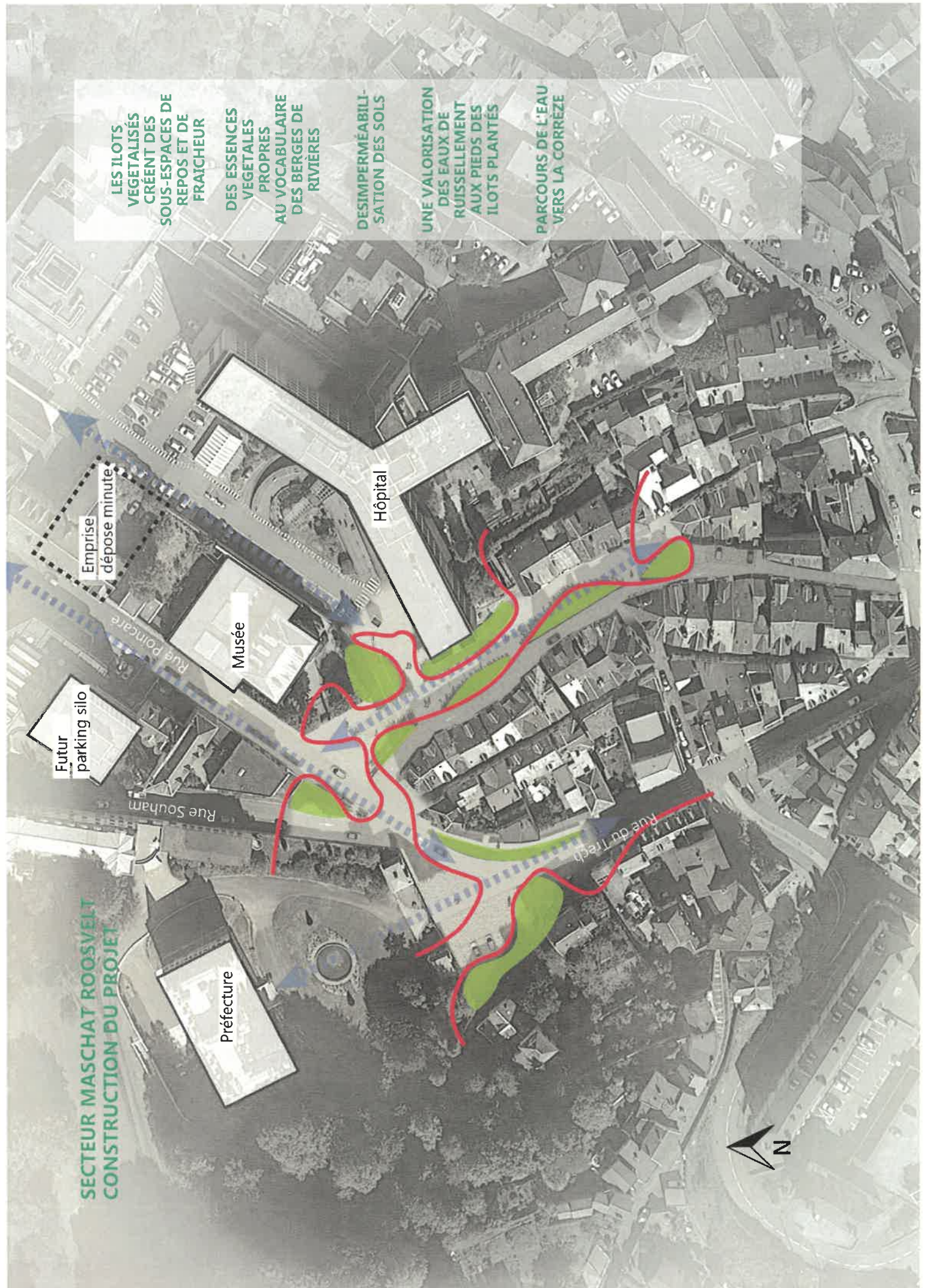
LES ILOTS
VEGETALISÉS
CRÉENT DES
SOUS-ESPACES DE
REPOS ET DE
FRAICHEUR

DES ESSENCES
VEGETALES
PROPRES
AU VOCABULAIRE
DES BERGES DE
RIVIÈRES

DESIMPERMÉABIL-
SATION DES SOLS

UNE VALORISATION
DES EAUX DE
RUISSELLEMENT
AUX PIEDS DES
ILOTS PLANTÉS

PARCOURS DE L'EAU
VERS LA CORRÈZE



Futur
parking silo

Emprise
dépose minute

Musée

Hôpital

Préfecture

Rue Poincaré

Rue Souham

Rue du Tech



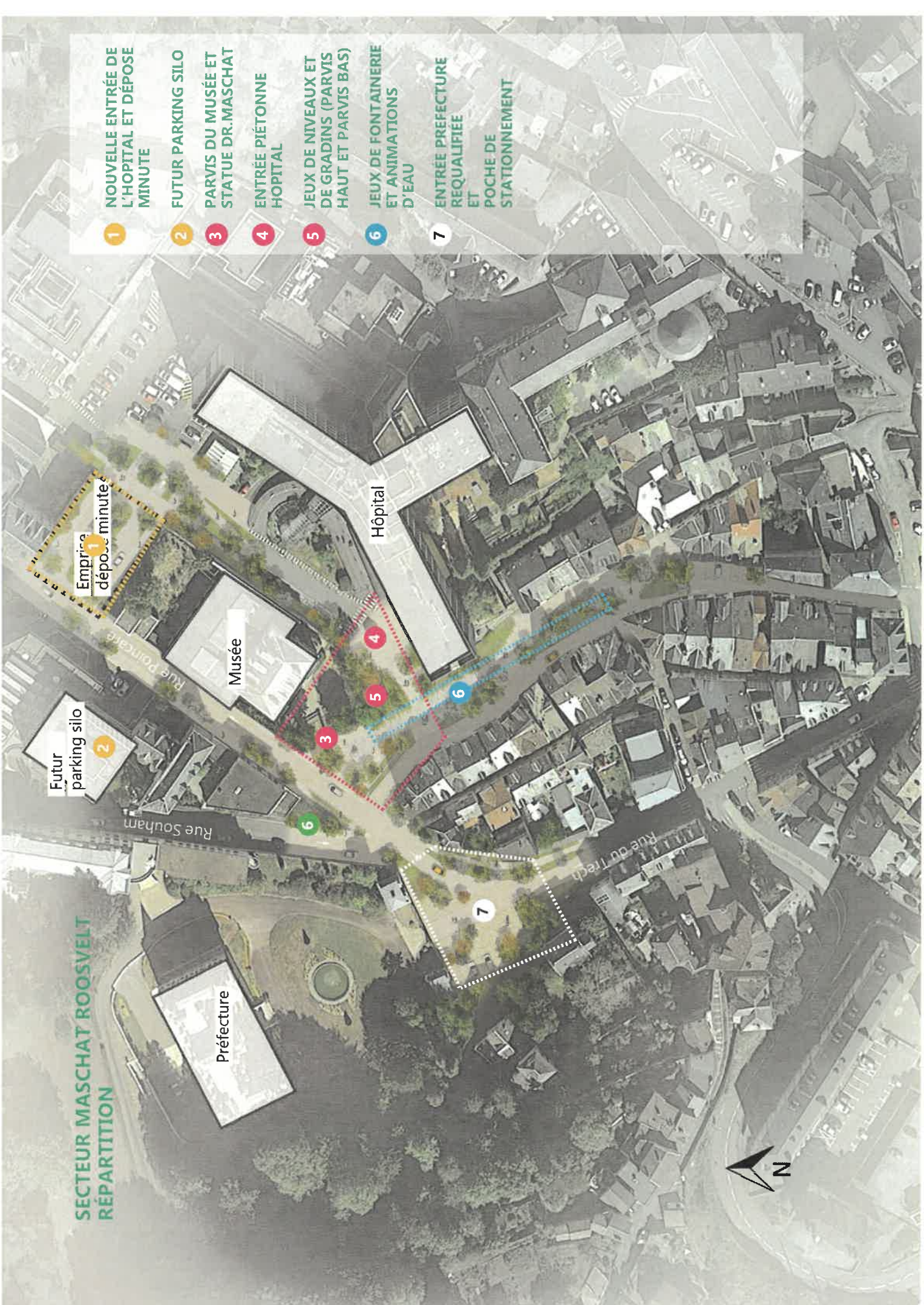


SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
PLAN MASSE



SECTEUR MASCHAT ROOSEVELT RÉPARTITION

- 1 NOUVELLE ENTRÉE DE L'HOPITAL ET DÉPOSE MINUTE
- 2 FUTUR PARKING SILO
- 3 PARVIS DU MUSÉE ET STATUE DR.MASCHAT
- 4 ENTRÉE PIÉTONNE HOPITAL
- 5 JEUX DE NIVEAUX ET DE GRADINS (PARVIS HAUT ET PARVIS BAS)
- 6 JEUX DE FONTAINERIE ET ANIMATIONS D'EAU
- 7 ENTREE PREFECTURE REQUALIFIEE ET POCHES DE STATIONNEMENT



Emprise
dépose minute

Futur
parking silo

Musée

Hôpital

Préfecture



SECTEUR MASCHAT ROOSEVELT
PLAN MASSE



SECTEUR MASCHAT ROOSVELT
PLAN MASSE
(SANS STRATE ARBORÉE)



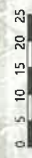
PLAN MASSE



0 5 10 15 20 25



PLAN MASSE



DEPOSE MINUTE

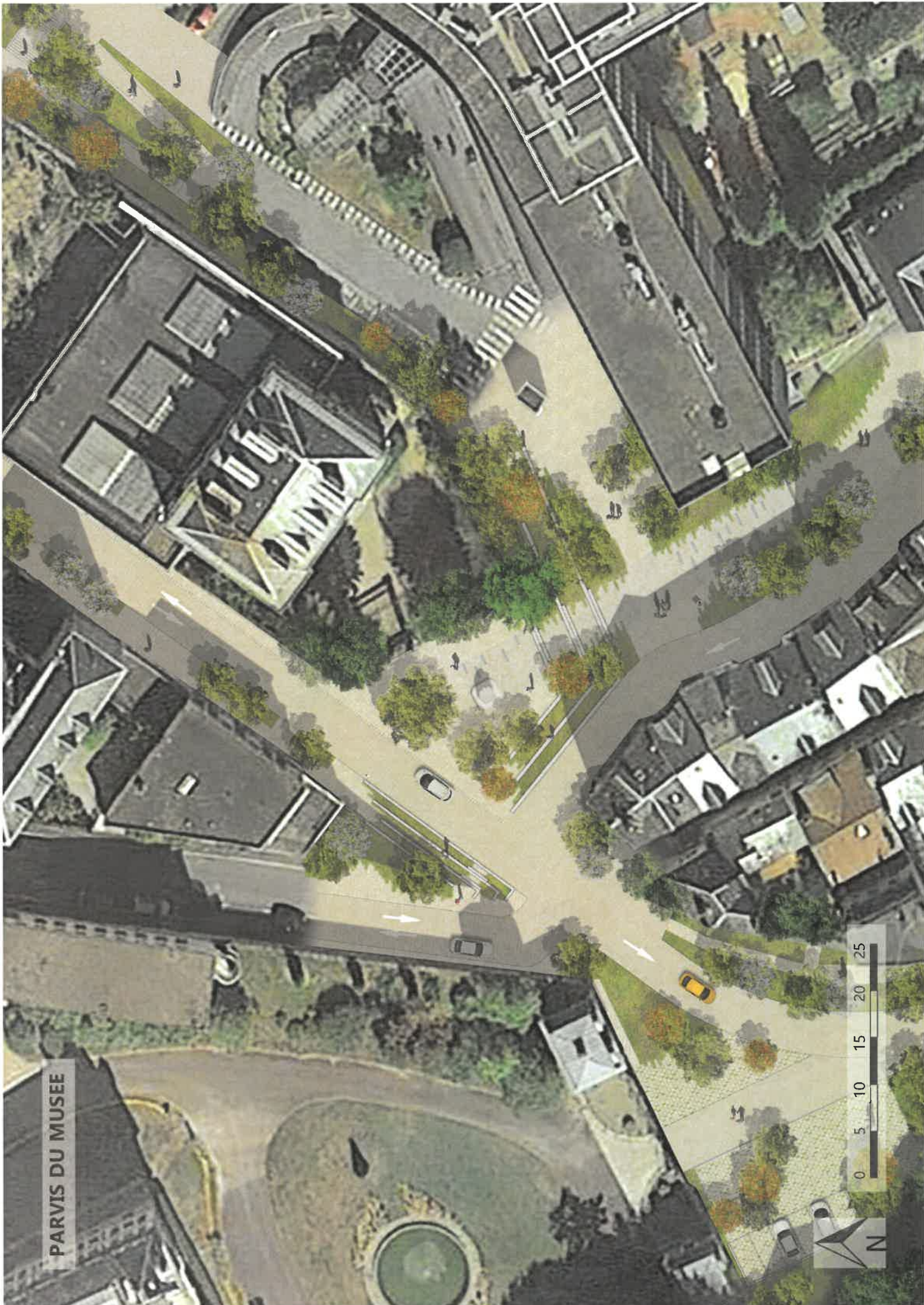


DEPOSE MINUTE



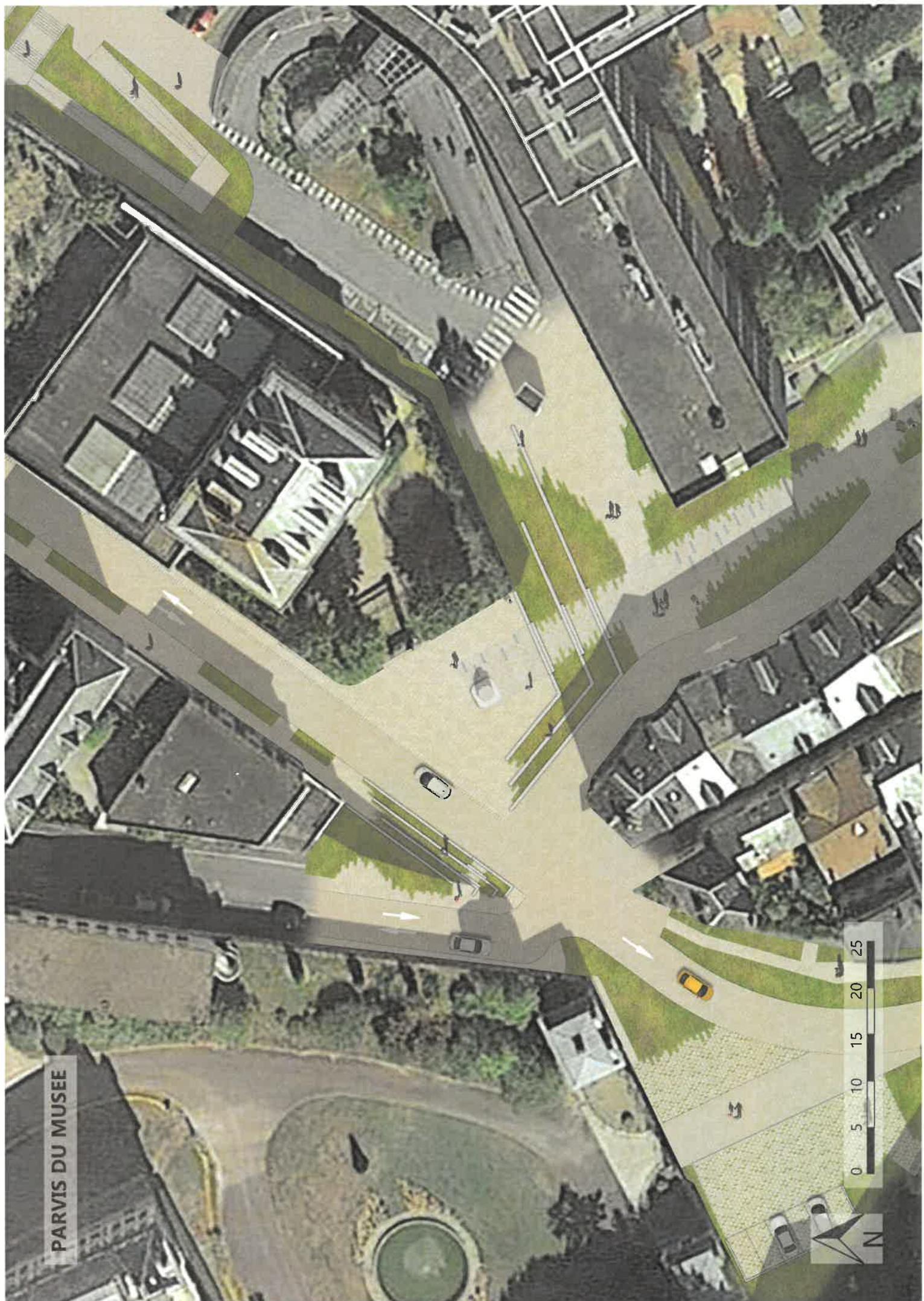
PARVIS DU MUSEE

0 5 10 15 20 25



PARVIS DU MUSEE

0 5 10 15 20 25





PLACE MASCHAT





PLACE MASCHAT



0 5 10 15 20 25

PLACE ROOSEVELT



PLACE ROOSEVELT





Aménagement des places Maschat et Roosevelt

| Estimation du coût de l'opération | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Maitrise d'œuvre | 255 840.00 € |
| Mission SPS | 31 980.00 € |
| Etudes complémentaires | 50 000.00 € |
| Imprévus | 213 200.00 € |
| Travaux | 2 132 000.00 € |
| Total HT | 2 683 020.00 € |



VILLE DE TULLE
REQUALIFICATION DU COEUR DE VILLE
Tulle (19)

PHASE AVP
E.03 NOTICE ESTIMATION
SEPTEMBRE 2022

atelier VILLES & PAYSAGES - mandataire
INGEROP - cotraitant





SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1 INTRODUCTION | 3 |
| 2 ALLOTISSEMENT | 3 |
| 3 ESTIMATION DES TRAVAUX | 3 |
| 3.1 PERIMETRE LOT 1 : VRD-FONTAINERIE – ECLAIRAGE | 3 |
| 3.2 PERIMETRE LOT 2 : ESPACES VERTS – PLANTATIONS - MOBILIER : | 4 |
| 3.3 ESTIMATION PREVISIONNELLE AVP | 5 |
| 3.4 TRAVAUX OPTIONNELS | 6 |
| 3.5 TRAVAUX OU PRESTATIONS NON CONSIDERES | 6 |



1 INTRODUCTION

Cette note précise l'estimation globale des travaux au stade des études d'Avant-Projet. Les études de niveau AVP font suite à l'esquisse qui a été présentée à la ville de Tulle, l'Agglomération de Tulle et à l'ABF en juillet dernier, qui a permis de valider les principes généraux de l'aménagement.

La révision 1 de ce document intègre les arbitrages du Maître d'Ouvrage sur le dossier AVP considérant les points suivants:

- Intégration de bornes d'accès,
- Revêtement en pavés queue sur avenue du Trech et Pointcaré,
- Dépose de la statue et mise à disposition de la ville,
- Terrassements pour pose de conteneurs pour tri-sélectif (hors fourniture et pose du mobilier).

2 ALLOTISSEMENT

Compte-tenu de la nature des travaux à réaliser et du découpage sectoriel, nous proposons de considérer 2 lots :

- LOT 1 : VRD – Fontainerie - Eclairage
- LOT 2 : Espaces verts – Plantations - Mobilier

3 ESTIMATION DES TRAVAUX

3.1 PERIMETRE LOT 1 : VRD-FONTAINERIE – ECLAIRAGE

L'estimation des travaux comprend :

- Les prix généraux incluent les installations de chantier, les opérations topographiques, la signalisation de chantier, les études de phasage et d'exécution, le dossier des ouvrages exécutés, la coordination avec les intervenants extérieurs, le maintien des circulations et des accès riverains.
- Les travaux préparatoires incluent les prestations liées aux déposes de mobiliers et aux démolitions de chaussées et trottoirs, les investigations réseaux complémentaires, la protection des réseaux et arbres existants ainsi que la dépose de la statue et sa mise à disposition auprès de la ville de Tulle.
- Les terrassements incluent les travaux de déblais et remblais, et de purge si nécessaire ainsi que les terrassements pour l'intégration de conteneurs tri-sélectifs enterrés,
- Les postes Revêtements et Bordures incluent toutes les prestations liées à la réalisation des voiries et trottoirs, bordures comprises ainsi que la fourniture et mise en œuvre de bornes de contrôles d'accès sur la Place Maschat,
- Le poste Réseaux incluent les prestations liées au réseau d'eaux pluviales principalement,
- Le poste fontainerie prévoit la mise en œuvre de brumisateurs aux abords du musée et de la place Maschat,
- Le poste Eclairage inclue le remplacement des appliques existantes sur la place Maschat (sans reprise du câblage) ainsi que la fourniture et pose des mâts complémentaires et des organes de commande (armoire/départs)
- Le poste signalisation routière rémunère les panneaux de police, directionnels, et marquage au sol.



3.2 PERIMETRE LOT 2 : ESPACES VERTS – PLANTATIONS - MOBILIER :

L'estimation des travaux comprend :

- Les prix généraux et travaux préparatoires incluent les installations de chantier, les opérations topographiques, la signalisation de chantier, les études de phasage et d'exécution, le dossier des ouvrages exécutés, la coordination avec les intervenants extérieurs, les prestations liées à l'abattage des arbres et à la protection des arbres existants conservés
- Le poste terrassement et plantation comprend l'ensemble des travaux pour la préparation des sols, massifs et fosses de plantations avec apport de terre végétale ainsi que la fourniture et mise en place de tous les végétaux, paillages et tuteurages.
- Le poste « pavés engazonnés » inclue l'ensemble des terrassements, couche de forme en mélange terre pierre et pavage en pierre avec joints enherbés, ainsi que l'engazonnement.
- Le poste mobilier urbain et serrurerie comprend la fourniture et pose des mobiliers comme les bancs, fauteuils, potelets, corbeilles de propreté, supports vélos, potelets ainsi que le marquage des bandes podotactiles et stationnements en clous inox et une main courante sur l'escalier du parvis du musée.

3.3 ESTIMATION PREVISIONNELLE AVP

L'estimation est établie au mois M0 de juillet 2022.

| | Montants H.T. des travaux | | | | |
|---|-----------------------------------|---------------------------|------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | Secteur 1 (Parvis du musée) | Secteur 2 (Préfecture) | Secteur 3a - 3b (Place Maschat) | Secteur 4 (Poincare) | TOTAL H.T. |
| LOT 1 / VRD - Fontainerie - Eclairage | | | | | |
| Prix généraux | 27 600,00 € | 9 200,00 € | 32 600,00 € | 22 600,00 € | 92 000,00 € |
| Travaux préparatoires | 25 000,00 € | 26 000,00 € | 22 000,00 € | 4 000,00 € | 77 000,00 € |
| Terrassements et couches de forme | 25 000,00 € | 40 000,00 € | 63 000,00 € | 12 000,00 € | 140 000,00 € |
| Voiries, revêtements et bordures | 211 000,00 € | 297 000,00 € | 512 000,00 € | 92 000,00 € | 1 112 000,00 € |
| Réseaux | 15 000,00 € | 5 000,00 € | 25 000,00 € | 4 000,00 € | 49 000,00 € |
| Fontainerie | 150 000,00 € | | | | 150 000,00 € |
| Signalisation de police | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 1 000,00 € | 7 000,00 € |
| Eclairage | 31 000,00 € | 30 000,00 € | 59 000,00 € | 11 000,00 € | 131 000,00 € |
| Total Lot 1 | 486 600,00 € | 409 200,00 € | 715 600,00 € | 146 600,00 € | 1 758 000,00 € |
| LOT 2 / Espaces verts - Plantations - Mobilier | | | | | |
| Travaux préparatoires | 5 900,00 € | 2 300,00 € | 2 300,00 € | 2 300,00 € | 12 800,00 € |
| Terrassements et plantations | 28 000,00 € | 44 000,00 € | 41 000,00 € | 8 200,00 € | 121 200,00 € |
| Pavés engazonnés | | 165 000,00 € | 18 000,00 € | | 183 000,00 € |
| Mobilier urbain et serrurerie | 22 000,00 € | 8 500,00 € | 20 000,00 € | 6 400,00 € | 56 900,00 € |
| TOTAL Lot 2 | 55 900,00 € | 219 800,00 € | 81 300,00 € | 16 900,00 € | 373 900,00 € |
| TOTAL GENERAL | | | | | 2 131 900,00 € |



3.4 TRAVAUX OPTIONNELS

Sans objet.

3.5 TRAVAUX OU PRESTATIONS NON CONSIDERES

L'estimation des travaux n'intègre pas à ce stade :

- Les frais liés à la maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination SPS, études concessionnaires,
- Les frais liés aux investigations complémentaires (topographie, géotechnique, reconnaissance réseaux, etc.) ;
- Les frais liés à la présence éventuelle d'amiante/HAP dans les enrobés existants ;
- Les frais de dépollution des sols et de mise en décharge spécifique,
- Les frais liés au renforcements, renouvellements ou dévoiement éventuels des réseaux concessionnaires (en attente retour des concessionnaires),
- Les contraintes éventuelles apportées par la Solane (en attente retour des investigations),
- Les contraintes archéologiques éventuelles.

| Demande de subvention DETR 2023 | | | | | | | |
|--|---------------------|---------------------|--------------------------|-------------|----------------------------|-----------------|--|
| Définition de l'ordre de priorité pour la réalisation des opérations | | | | | | | |
| Opération | Montant TTC | Montant HT | Subvention (DETR) | Taux | Date de réalisation | Priorité | |
| Hôtel de Ville : Réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage | 100 932.00 € | 84 110.00 € | 42 055.00 € | 50% | 2023 | 1 | |
| Ecole maternelle Turgot : Remplacement des menuiseries extérieures et amélioration acoustique et thermique | 105 600.00 € | 88 000.00 € | 36 960.00 € | 42% | Juillet - Août 2022 | 2 | |
| Réfection des escaliers | 78 990.00 € | 65 825.00 € | 29 621.25 € | 45% | 2023 | 3 | |
| Ecole Clément Chausson : rénovation et insonorisation de la garderie | 52 000.00 € | 43 335.00 € | 18 200.70 € | 42% | Juillet - Août 2022 | 4 | |
| Programme écoles numériques 2023 | 7 536.02 € | 6 280.02 € | 3 140.01 € | 50% | 2023 | 5 | |
| Totaux | 345 058.02 € | 287 550.02 € | 129 976.96 € | | | | |

A Tulle, le **08 DEC. 2022**

Demande de subvention DSIL 2023

Définition de l'ordre de priorité pour la réalisation des opérations

| Opération | Montant TTC | Montant HT | Subvention (DSIL) | Taux | Date de réalisation | Priorité |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|------|---------------------|----------|
| Aménagement des places Maschat et Roosevelt | 3 219 624.00 € | 2 683 020.00 € | 804 906.00 € | 30% | 2023-2024 | 1 |
| Réfection et mise en conformité d'un ensemble électrique au Parking du Pas Roulant | 360 000.00 € | 300 000.00 € | 90 000.00 € | 30% | 2023-2024 | 2 |
| Modernisation et mise en sécurité des postes électriques | 163 200.00 € | 136 000.00 € | 40 800.00 € | 30% | 2023 | 3 |
| Totaux | 3 742 824.00 € | 3 119 020.00 € | 935 706.00 € | | | |



 Mairie,
Emmanuel COMBES,